

COMMUNE DE CIRY SALSOGNE

Séance du 19 janvier 2023

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 10/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier à 18H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, par suppléance pour le Maire empêché.

Présents : 7

Votants: 7

Présents : Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX

Ont donné pouvoir :

0

Excusée : Angélique DRUART

Absent : Antoine DUMONT

Secrétaire de séance: Séverine BERGE

Objet de la délibération : DEMANDE DE FINANCEMENT : FONDS INTERCOMMUNAL D'AIDE AUX COMMUNES - DE_2023_001

Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, expose que la communauté de communes du Val de l'Aisne a institué un fonds intercommunal d'aide aux communes d'un montant total de 600.432 € répartis sur la période 2022-2025 soit 150.108 € par an.

La commune de Ciry Salsogne dispose d'une enveloppe annuelle de 5.186 €. Elle n'a pas sollicité d'aide en 2022.

Pour chaque commune, l'enveloppe annuelle non consommée sur l'exercice N, en tout ou partie, est reportée sur l'exercice N+1.

Le financement ne peut excéder 80 % du montant hors taxes de l'opération.

Monsieur Serge CAMACHO propose au conseil de solliciter le fonds intercommunal d'aide aux communes afin de financer les travaux, à savoir :

- la réhabilitation d'un local pour l'accueil de loisirs dans la salle polyvalente
- la création d'une séparation et d'un plancher dans un local des services techniques.

Il précise que ces travaux seront exécutés par les employés communaux.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Val de L'Aisne, le FIAC pour le financement des travaux de la salle polyvalente à hauteur de 80 %.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint, Serge CAMACHO



RF Préfecture de l'AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/01/2023 002-210201828-20230119-DE_2023_001-DE

COMMUNE DE CIRY SALSOGNE

Séance du 19 janvier 2023

Membres en exercice :

9

Présents : 7

Votants: 7

Ont donné pouvoir :

0

Date de la convocation: 10/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier à 18H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, par suppléance pour le Maire empêché.

Présents : Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX

Excusée : Angélique DRUART

Absent : Antoine DUMONT

Secrétaire de séance: Séverine BERGE

Objet de la délibération : TRAVAUX LOCAUX COMMUNAUX - DE_2023_002

Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, expose qu'il serait nécessaire :

- de réhabiliter un local dans la salle polyvalente pour l'accueil de loisirs
- et de créer une séparation et un plancher dans un local des services techniques afin de libérer le local attribué à l'accueil de loisirs.

Le montant de ces travaux s'élèverait à un montant maximum de 3.500 € TTC. Ces travaux seraient effectués par les employés communaux.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de faire les travaux de réhabilitation d'un local dans la salle polyvalente pour l'accueil de loisirs ainsi que la création d'une séparation et d'un plancher dans un local des services techniques
- décide de prévoir au budget le montant nécessaire pour la réalisation de ces travaux.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Maire empêché, le 1er Adjoint
Serge CAMACHO



RF Préfecture de l'AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/01/2023 002-210201828-20230119-DE_2023_002-DE

COMMUNE DE CIRY SALSOGNE

Séance du 19 janvier 2023

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 10/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier à 18H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, par suppléance pour le Maire empêché.

Présents : 7

Votants: 7

Présents : Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX

Ont donné pouvoir :

0

Excusée: Angélique DRUART

Absent : Antoine DUMONT

Secrétaire de séance: Séverine BERGE

Objet de la délibération : ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE-DESHERBEUSE - DE_2023_003

Monsieur Serge CAMACHO propose au Conseil Municipal d'acquérir une balayeuse-désherbeuse. Ce nouvel outil permettra de trouver un moyen alternatif à la non utilisation des produits phytosanitaires qui est un inconvénient pour l'environnement et les personnels exposés.

L'acquisition d'une balayeuse-désherbeuse permettra de gagner en confort et en qualité de travail, mais aussi de traiter des secteurs de voirie plus étendus où l'agent communal n'est pas en mesure d'intervenir.

Monsieur Serge CAMACHO présente le devis de l'entreprise PM-PRO pour un montant de 12.600,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition d'une balayeuse-désherbeuse pour un montant de 12.600,00 € TTC
- d'autoriser Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, à rechercher toute subvention publique à laquelle ce projet serait éligible
- d'autoriser Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Maire empêché, le 1er Adjoint
Serge CAMACHO



RF Préfecture de l'AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/01/2023 002-210201828-20230119-DE_2023_003-DE

COMMUNE DE CIRY SALSOGNE

Séance du 19 janvier 2023

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 10/01/2023
L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier à 18H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, par suppléance pour le Maire empêché.

Présents : 7

Votants: 7

Présents : Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX

Ont donné pouvoir :

0

Excusée : Angélique DRUART

Absent : Antoine DUMONT

Secrétaire de séance: Séverine BERGE

Objet de la délibération : ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE-DESHERBEUSE- DEMANDE DE SUBVENTION DETR - DE_2023_004

Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, rappelle au Conseil Municipal les décisions prises concernant l'acquisition d'une balayeuse-désherbeuse.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confirmer la réalisation de ce projet.

Il sollicite une subvention au titre de la "Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - DETR", au taux de 25 % et adopte le plan de financement suivant :

Montant estimé de la balayeuse-désherbeuse	10.800,00 € HT (12.960,00 € TTC)
Subvention DETR Etat 25 %	2.700,00 € HT
Subvention API département 25 %	2.700,00 € HT
Autofinancement	5.400,00 € HT (7.560,00 € TTC)

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget 2023 le financement des travaux qui ne seront pas engagés avant l'accord de la subvention.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Maire empêché,
Serge CAMACHO, 1er Adjoint



RF Préfecture de l'AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/01/2023 002-210201828-20230119-DE_2023_004-DE

COMMUNE DE CIRY SALSOGNE

Séance du 19 janvier 2023

Membres en exercice : 9	Date de la convocation: 10/01/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier à 18H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, par suppléance pour le Maire empêché.</i>
Présents : 7	
Votants: 7	Présents : Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX
Ont donné pouvoir : 0	Excusée: Angélique DRUART Absent : Antoine DUMONT
	Secrétaire de séance: Séverine BERGE

Objet de la délibération : ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE-DESHERBEUSE- DEMANDE DE SUBVENTION API - DE_2023_005

Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, rappelle au Conseil Municipal les décisions prises concernant l'acquisition d'une balayeuse-désherbeuse.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confirmer la réalisation de ce projet. Il sollicite une subvention au titre de "l'API - AISNE PARTENARIAT VOIRIE", au taux de 25 % et adopte le plan de financement suivant :

Montant estimé de la balayeuse-désherbeuse	10.800,00 € HT (12.960,00 € TTC)
Subvention API département 25 %	2.700,00 € HT
Subvention DETR Etat 25 %	2.700,00 € HT
Autofinancement	5.400,00 € HT (7.560,00 € TTC)

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget 2023 le financement des travaux qui ne seront pas engagés avant l'accord de la subvention.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Maire empêché,
Serge CAMACHO, 1er Adjoint



RF Préfecture de l'AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/01/2023 002-210201828-20230119-DE_2023_005-DE

République française

Département de l'Aisne

COMMUNE DE CIRY SALSOGNE

Séance du 19 janvier 2023

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 10/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier à 18H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, par suppléance pour le Maire empêché.

Présents : 7

Votants: 7

Présents : Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX

Ont donné pouvoir :

0

Excusée : Angélique DRUART

Absent : Antoine DUMONT

Secrétaire de séance: Séverine BERGE

Objet de la délibération : DE-VEGETALISATION DU "CHÂTEAU" - DEMANDE SUBVENTION API - DE_2023_006

Monsieur Serge CAMACHO rappelle au Conseil que lors des questions diverses des précédentes séances, un devis avait été demandé pour la dé-végétalisation du "Château".

Il devient opportun de trouver une solution afin d'une part, de mettre en sécurité le "Château" et d'autre part de redonner un environnement agréable à ce bâtiment.

Monsieur Serge CAMACHO sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'API de 25 % du montant HT des travaux.

Monsieur Serge CAMACHO présente au Conseil un devis de la société Jacky Marliot pour un montant de 9.600 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- adopte le projet et le devis présenté,
- sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'API - AISNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT, au taux de 25 % et adopte le plan de financement suivant :

Montant estimé des travaux 8.000,00 € HT (9.600,00 € TTC)

Subvention API département 25 % 2.000,00 € HT

Autofinancement 6.000,00 € HT (7.600,00 € TTC)

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget 2023 le financement des travaux qui ne seront pas engagés avant l'accord de la subvention.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint, Serge CAMACHO



RF Préfecture de l'AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/01/2023 002-210201826-20230119-DE_2023_006-DE

COMMUNE DE CIRY SALSOGNE

Séance du 19 janvier 2023

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 10/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier à 19H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, Maire

Présents : 7

Votants : 7

Présents : Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX

Ont donné pouvoir :

0

Excusée: Angélique DRUART

Absents: Antoine DUMONT

Secrétaire de séance: Séverine BERGE

Objet de la délibération : TRAVAUX CHEMIN DES PRÊTRES - DEMANDE DE SUBVENTION APV - DE_2023_007

Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, expose au Conseil que depuis plusieurs années, le Chemin des Prêtres se détériore. En cas de fortes pluies, il n'y a pas d'écoulement et des trous se forment. Il devient donc nécessaire de refaire cette voie qui devient impraticable. Il présente les devis reçus.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de la société EIFFAGE pour la somme de 7.946,00 € HT soit 9.535,20 € TTC

- sollicite une subvention au titre du dispositif APV, à savoir :

Nature des travaux : Gravillonnage de chaussée

Appellation et n° de Voirie : Chemin des Prêtres

Longueur : 120 mètres

Montant de l'opération TTC : 9.535,20 €

Montant de l'opération HT : 7.946,00 €

- s'engage à affecter à ces travaux 9.535,20 € sur le budget communal

- s'engage à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification

Les travaux débuteront après acceptation des demandes de subvention.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Maire empêché, le 1er Adjoint
Serge CAMACHO



RF Préfecture de l' AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/01/2023 002-210201828-20230119-DE_2023_007-DE

COMMUNE DE CIRY SALSOGNE

Séance du 19 janvier 2023

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 10/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier à 18H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, par suppléance pour le Maire empêché.

Présents : 7

Votants: 7

Présents : Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX

Ont donné pouvoir :

0

Excusée: Angélique DRUART

Absent : Antoine DUMONT

Secrétaire de séance: Séverine BERGE

Objet de la délibération : TRAVAUX REFECTION DES TROTTOIRS RUE DE MONTPELLIER - DEMANDE DE SUBVENTION APV - DE_2023_008

Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, expose au Conseil que les trottoirs de la rue de Montpellier se détériorent, ce qui pose un problème pour la sécurité des habitants.

Les trottoirs existants sont étroits et pourvus de trous.

Il serait donc souhaitable d'engager des travaux de réfection.

Monsieur Serge CAMACHO présente les devis reçus.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de la société EIFFAGE pour la somme de 52.140,00 € HT soit 62.568,00 € TTC
- sollicite une subvention au titre du dispositif APV, à savoir :

Nature des travaux : réfection des trottoirs de la Rue de Montpellier

Appellation et n° de voirie : Du 1 au 34 Rue de Montpellier

Longueur : 1000 mètres

Montant de l'opération TTC : 62.568,00 €

Montant de l'opération HT : 52.140,00 €

- s'engage à affecter à ces travaux 62.568,00 € sur le budget communal
 - s'engage à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification
- Les travaux débiteront après acceptation des demandes de subvention.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Maire empêché, le 1er Adjoint
Serge CAMACHO



RF Préfecture de l'AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/01/2023 002-210201828-20230119-DE_2023_008-DE

COMMUNE DE CIRY SALSOGNE

Séance du 19 janvier 2023

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 10/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier à 18H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, par suppléance pour le Maire empêché.

Présents : 7

Votants: 7

Présents : Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX

Ont donné pouvoir :

0

Excusée : Angélique DRUART

Absent : Antoine DUMONT

Secrétaire de séance: Séverine BERGE

Objet de la délibération : CREATION D'UN SITE INTERNET - DE_2023_010

Madame Séverine BERGE, 4ème Adjointe, expose que les éléments de communications vis à vis des administrés sont insuffisants.

Elle propose de créer un site internet où les administrés et autres pourraient consulter les délibérations, l'urbanisme, les informations du village etc.

Elle présente un devis de la société AQUILA-Webmasteur pour un montant de 1.482 € TTC.

Le devis comporte :

- un forfait de 5 pages (création d'encarts et une page contact)
- un référencement google : création d'un domaine pour 10 €/an
- l'hébergement
- et le forfait maintenance annuel.

La société crée la trame, la commune doit l'agrémenter.

Monsieur Patrick POINCELET précise que le seul souci majeur et d'agrémenter le site.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise la création d'un site internet avec la société AQUILA-Webmasteur,
- charge Monsieur Serge CAMACHO à signer tout document se rapportant à ce dossier
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Maire empêché, le 1er Adjoint
Serge CAMACHO



RF Préfecture de l'AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/02/2023 002-210201828-20230119-DE_2023_010-DE

COMMUNE DE CIRY SALSOGNE

Séance du 19 janvier 2023

Membres en exercice : 9	Date de la convocation: 10/01/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier à 18H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, pour le Maire empêché.</i>
Présents : 7	
Votants : 7	Présents : Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX
Ont donné pouvoir : 0	Excusée : Angélique DRUART Absent : Antoine DUMONT Secrétaire de séance: Séverine BERGE

Objet de la délibération : INSTAURATION D'UN PASSAGE PIETON "ROUTE DE CHASSEMY/HAMEAU DE LA GLAU" - DE_2023_012

Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, lit le courrier de la Direction de la Voirie Départementale. Il expose qu'il leur avait demandé de mettre un passage piéton au niveau de l'abribus au Hameau de la Glau et de faire quelques aménagements Route de Chassemy, notamment des plateaux ralentisseurs et une signalisation lumineuse "enfants".

La Direction de la voirie précise dans son courrier que le Hameau de la Glau est situé hors agglomération de Ciry Salsogne et que la mise en place d'aménagements de sécurité dénivelées de type "plateaux" est interdite hors agglomération. Ainsi il faudrait envisager de classer le Hameau de la Glau en zone agglomération.

Par contre, la mise en place d'un passage piéton et d'une signalisation lumineuse destinés à faciliter l'accès à l'arrêt de bus aux écoliers est possible puisqu'il s'agit d'un pouvoir de police du Maire.

Monsieur Serge CAMACHO précise que la Direction de la voirie départementale va mettre en place des compteurs discriminants permettant de connaître le trafic et la vitesse des véhicules légers et des poids lourds.

Madame Isabelle PREVOTEAUX et Monsieur Jean-Marie CLICHE précise qu'ils ont vu ces compteurs mais pas sur la Route de Chassemy.

Concernant l'affaissement de la RD141 au niveau des habitations, Monsieur Serge CAMACHO informe que la Direction de la voirie départementale procédera à l'analyse de la fissuration dans la perspective d'une éventuelle réparation en 2023.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la création d'un passage piéton Route de Chassemy / Hameau de la Glau,
 - autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la mise en place du passage piéton
- Monsieur le Maire précise que les travaux seront effectués par les employés communaux.

Pour extrait certifié conforme

Pour le Maire empêché, le 1er Adjoint, Serge CAMACHO



RF Préfecture de l'AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/02/2023 002-210201828-20230119-DE_2023_012-DE